



**République du Bénin**  
*Fraternité – Justice - Travail*



**Systeme des Nations Unies**

***Programme Conjoint  
d'Appui à la Coordination et au Suivi-Evaluation  
de l'UNDAF 2009-2013***

*Document de Projet*

*Juillet 2010*

## PAGE DE COUVERTURE

Pays: République du Bénin

Effet UNDAF1 : D'ici 2013, les populations des milieux défavorisés, notamment les jeunes et les femmes, bénéficient d'opportunités accrues d'emplois décents et d'activités génératrices de revenus ainsi que d'une meilleure sécurité alimentaire

Effet UNDAF2 : D'ici 2013, les populations bénéficient d'un accès accru et plus équitable aux services sociaux de base de qualité

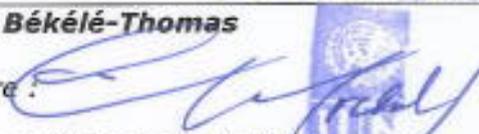
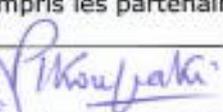
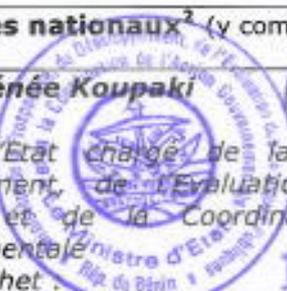
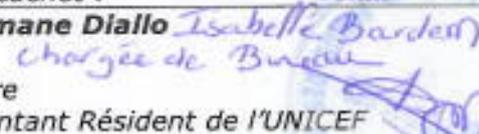
Effet UNDAF3 : D'ici 2013, les institutions publiques, les collectivités locales et la société civile mettent davantage en œuvre les règles de bonne gouvernance et assurent une meilleure gestion des crises et catastrophes naturelles

Effets attendus du programme conjoint (PC) : Le mécanisme de coordination et de suivi-évaluation de l'UNDAF est opérationnel et permet une meilleure réalisation des différents effets.

<p>Titre du prog/projet: <u>Projet Conjoint d'Appui à la Coordination et au Suivi-Evaluation de l'UNDAF 2009-2013</u></p> <p>Durée du programme/projet : <u>4 ans</u> (dates début/fin): <u>01/01/2010 au 31/12/2013</u></p> <p>Options de gestion des fonds: _____ (parallèle, groupée, canalisée, mixte)</p> <p>Agent de gestion ou d'administration: _____ (le cas échéant)</p>	<p>Budget estimatif total du prog/projet : <u>2010</u></p> <p>Dont:</p> <p>1. Ressources prévues:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouvernement _____</li> <li>• Ressources ordinaires/autres ressources _____</li> <li>• ONG ou source privée _____</li> <li>• PNUD <u>61 913.38 USD</u></li> <li>• UNICEF <u>30 000 USD</u></li> <li>• UNFPA <u>10 000 USD</u></li> <li>• Autres agences _____</li> <li>• Donateur ... _____</li> <li>• Donateur ... _____</li> </ul>
--	---

### Noms et signatures des partenaires nationaux<sup>1</sup> et organismes des Nations Unies participants

*Nardos Békélé-Thomas, Coordonnateur Résident des Activités Opérationnelles du SNU*

Organismes des Nations Unies <sup>2</sup>	Partenaires nationaux <sup>2</sup> (y compris les partenaires locaux)
<p><b>Nardos Békélé-Thomas</b></p> <p>Signature: </p> <p>Représentant Résident du PNUD</p> <p>Date et cachet: </p>	<p><b>Pascal Irénée Koupaki</b></p> <p>Signature: </p> <p>Ministre d'Etat chargé de la Prospective, du Développement, de l'évaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale</p> <p>Date et cachet:  17 SEP. 2010</p>
<p><b>Souleymane Diallo</b> <i>Isabelle Bardet</i></p> <p>Signature: </p> <p>Représentant Résident de l'UNICEF</p> <p>Date et cachet: <i>23 Août 2010</i></p>	
<p><b>Mamadou Dicko</b></p> <p>Signature: </p> <p>Représentant Résident de l'UNFPA</p> <p>Date et cachet: _____</p>	

<sup>1</sup> Partenaires gouvernementaux, ONG et société civile, secteur privé ou autres partenaires

<sup>2</sup> Pour le PNUD, les signataires nationaux doivent comprendre l'organisme national de coordination et l'organisme national de coopération appropriés.

### *Brève description des objectifs du Programme Conjoint (PC)*

Le Programme d'Appui à la coordination et au suivi-évaluation de l'UNDAF 2009-2013 a pour objectif global de renforcer les capacités de l'Unité de Gestion de la Coordination dans son rôle de coordination et du suivi-évaluation de la mise en œuvre de l'UNDAF 2009-2013. Ce renforcement des capacités vise l'amélioration de la qualité de l'exécution des Programmes Pays notamment, une meilleure coordination des actions des différents acteurs et un meilleur suivi-évaluation des Effets de l'UNDAF. Le PC d'appui se présente comme l'appui de l'ensemble du Système des Nations Unies (SNU) au Mécanisme de coordination et de suivi-évaluation de l'UNDAF 2009-2013. Le programme cadre avec le dispositif de suivi évaluation du développement du gouvernement. Il a été élaboré sous le leadership du Ministère de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale afin de déterminer les priorités nationales auxquelles le SNU apportent son soutien. De ce fait, le PC s'inscrit dans la poursuite de l'appui qu'apportaient les agences du SNU telles que le PNUD, l'UNFPA et l'UNICEF au cours des années précédentes à l'exécution des différents programmes pays.

L'UGC/UNDAF dans son rôle d'animateur du mécanisme de coordination et de suivi permettra de détecter les éventuels goulots d'étranglement et de les lever avant qu'ils n'entraient la bonne conduite des activités des programmes.

Pour atteindre ses objectifs, le PC compte se déployer dans les trois domaines essentiels d'intervention de l'UGC/UNDAF que sont : (i) appui au renforcement des capacités de gestion des Programmes Pays pour une meilleure appropriation nationale ; (ii) appui à la coordination de la mise en œuvre de l'UNDAF et; (iii) appui au suivi/évaluation.

Plus spécifiquement, les activités qui seront menées dans le cadre du présent PC vont contribuer à l'identification des besoins en formations/renforcement des capacités intéressant plusieurs agences et la coordination de la mise en œuvre du plan de formation y afférent. En tant que programme d'appui à l'UGC/UNDAF, il devra permettre à la structure de mettre à la disposition du Comité de Pilotage Stratégique (COPS) de l'UNDAF une vue d'ensemble de la situation qui lui permette de prendre les décisions sur les grandes orientations, identifier les lacunes et prendre les mesures nécessaires pour assurer la synergie entre tous les programmes issus de l'UNDAF. Il s'agira d'établir et de maintenir les tableaux de bord qui intègrent les données au niveau stratégique requis au suivi global des opérations. Par ailleurs, le PC aura à appuyer l'UGC/UNDAF dans sa contribution au fonctionnement du mécanisme institutionnel de suivi évaluation de l'UNDAF, veiller à l'adoption, la mise en œuvre et la mise à jour du plan de suivi-évaluation, collecter les informations nécessaires aux réunions du COPS, contribuer à l'organisation des audits annuels des projets et de veiller à la mise en œuvre des recommandations.

L'impact attendu du PC est une contribution significative à une saine, efficace et efficiente coordination, gestion et suivi-évaluation de l'UNDAF et l'amélioration de la qualité de la mise en œuvre des programmes pays.

L'Agence de mise en œuvre du PC sera l'Unité de Gestion de la Coordination avec le SNU. Le PC à travers une assistance technique appropriée aidera à construire les capacités de cette unité ainsi qu'à renforcer celles des programmes pays.

Le PC sera mis en œuvre selon les modalités de l'exécution nationale pour une durée de 4 ans. Les ressources totales du SNU affectées au programme sont de 588 000 Dollars US.

## Partie I: Analyse de la situation

Avec une population d'environ 8 millions d'habitants en 2007, le Bénin a un revenu par tête d'habitant de 510 US \$. Son indice de développement humain (IDH) était 0,492 en 2007 ; il se situe sur une tendance à la hausse depuis 1975 où il était estimé à 0,312 traduisant ainsi les efforts entrepris en matière d'éducation et de santé. En dépit de ces progrès en matière d'IDH, le Bénin est toujours classé au 161ème rang sur 182 au niveau mondial en 2007.

Dans les années 90, le pays a enregistré des progrès remarquables sur le plan macro-économique, avec une croissance moyenne de 5% par an contre une croissance de 2% dans les années 80. Néanmoins, l'économie béninoise est entrée, durant la période de mise en œuvre du premier DSRP (2003-2005), dans une phase de décélération avec une croissance moyenne de 3% par an, soit un niveau inférieur au taux d'accroissement de la population (3,25% par an).

Cette faible performance n'a pas permis de faire des avancées significatives dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dont la plupart seront difficilement atteints à l'horizon 2015 si les tendances actuelles se maintiennent.

En effet, la pauvreté demeure un sujet de préoccupation majeure, 33,2% des Béninois vivaient en 2007 sous le seuil de pauvreté (monétaire) contre 29,6% en 2000. En ce qui concerne la situation nutritionnelle des enfants, elle demeure préoccupante et les progrès sont lents. Près de 4 enfants sur 10 souffrent de retard de croissance (38% en 2006, contre 31% en 2001, NCHS/WHO). De plus, 7% souffrent de malnutrition aiguë.

De 2001 à 2006, la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les moins de 5 ans est restée stationnaire (23%), montrant peu de progrès vers l'atteinte de l'OMD 1. Dans le domaine de l'éducation primaire, le taux net de scolarisation (TNS) des enfants de 6-11 ans s'est globalement amélioré sur la période 2006-2007. Au niveau national, le TNS est passé de 61,1% en 2006 à 76,2% (78,3% chez les garçons et 73,9% chez les filles) en 2007 pour un objectif de 100% en 2015 avec un rapport filles garçons de 0,8 en 2007, contre 0,5 en 1994.

En matière de santé, bien que des efforts notables aient été réalisés depuis 1990, le taux de mortalité maternelle élevé (397 pour 100 000 naissances en 2006) exige des efforts significatifs en matière d'assistance à la mère lors de l'accouchement. Le taux de mortalité infantile, bien qu'évoluant à la baisse (67‰ en 2007), est encore très élevé.

S'agissant de la pandémie du VIH/SIDA, la persistance des comportements à risque et la faiblesse de la couverture du pays en matière de prévention et de prise en charge demeurent encore des défis importants à relever. Par ailleurs, plus de la moitié des béninois n'ont pas encore accès à des sources d'eau potable et deux tiers d'entre eux ne disposent pas de latrines ou de toilettes.

La mise en œuvre de la deuxième Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR 2) a permis d'obtenir des acquis importants dans l'amélioration des soins et services sociaux de base. Des améliorations notables ont été enregistrées dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau potable et des infrastructures de base.

En dépit des progrès réalisés dans la mise en œuvre des différentes Stratégies de Réduction de la Pauvreté au cours des dernières années, les performances économiques ne permettent pas de faire face efficacement à une demande sociale de plus en plus croissante, due à un fort taux de croissance démographique. Cette évolution démographique, si elle se maintient, nécessiterait des efforts supplémentaires en termes de valorisation des ressources humaines et d'amélioration de l'accès aux services sociaux de base. C'est pourquoi, le Gouvernement a fait du renforcement et de la valorisation des ressources humaines un pilier essentiel de sa stratégie. Cet axe renforcera la sphère

sociale, mais aussi le capital humain, et donc les fondements de la croissance économique à moyen et long termes.

Pour assurer une meilleure coordination entre le SNU, le Gouvernement et les autres partenaires au développement dans la résolution des problèmes ci-dessus évoqués, le présent Programme Conjoint (PC) portant sur le renforcement de capacités, la coordination et le suivi-évaluation a été initié. Il intervient dans un contexte où malgré les réformes entreprises par le Gouvernement du Bénin, la gestion des finances publiques demeure caractérisée par des taux d'exécution des dépenses publiques relativement faibles à tous les niveaux. Plus particulièrement, au cours des quatre dernières années, le taux d'exécution du budget (base ordonnancement) a tourné autour de 77,6 % dont 88,7 % pour les dépenses courantes et 56,9% pour les dépenses d'investissement.

Par ailleurs, le contexte de développement du Bénin se caractérise par d'importants déficits de capacités, notamment en matière de gestion publique. En effet, l'expérience de la mise en œuvre de la SCRP II a révélé un certain nombre de problèmes qui ont trait à :

- la faiblesse des capacités de planification, de programmation et de suivi ;
- la non disponibilité des ressources humaines et l'inadéquation entre profil disponible et poste ;
- la forte mobilité des cadres de l'administration ;
- l'insuffisante maîtrise des procédures budgétaires de passation et de suivi des marchés publics ;
- la lourdeur des procédures de passation des marchés ;
- le retard dans la nomination des équipes de gestion des projets ;
- la faiblesse des capacités de la direction nationale des marchés publics ;
- l'insuffisante maîtrise des procédures des bailleurs et leur lourdeur.

Aussi, le renforcement des capacités institutionnelles et humaines constitue-t-il un défi majeur pour l'atteinte des résultats probants dans l'ensemble des domaines de priorité et dans la perspective de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Dans une toute autre dimension, au cours de la mise en œuvre des Programmes Pays 2009-2013, il est prévu l'introduction d'un nouveau mécanisme de gestions financières plus connu sous l'appellation HACT (Approche harmonisée de transfert d'espèces aux partenaires de mise en œuvre des projets/programmes appuyés par les agences du SNU). Ce mode de gestion ne pourrait produire tous les effets attendus de lui que si l'ensemble des acteurs impliqués le maîtrise parfaitement. D'où l'importance pour les gestionnaires et autres responsables des agences de mise en œuvre des projets appuyés par le SNU de le maîtriser dans ses plus petits détails.

## **Partie II : Stratégie**

### **2.1. Contexte :**

Le présent PC d'Appui à la Coordination et au Suivi-Evaluation de l'UNDAF 2009-2013 intervient dans un contexte marqué par la nécessité pour le Bénin d'atteindre les OMD en 2015. A cet effet, le gouvernement du Bénin, en partenariat avec les agences du SNU, a lancé et finalisé le processus de formulation de l'UNDAF 2009-2013. Ce Plan Cadre d'assistance qui a été élaboré à travers un processus participatif et dynamique, engageant le Gouvernement, les partenaires nationaux et l'équipe pays du SNU, s'est inscrit dans la logique de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

L'UNDAF et ses documents dérivés visent à opérationnaliser, à coordonner, à consolider et à améliorer l'efficacité des interventions des Agences du SNU en réponse aux priorités

du Bénin. Il s'agit en l'occurrence de celles qui ont été définies dans les Orientations Stratégiques de Développement (OSD) et qui ont été opérationnalisées à travers la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR). Ainsi, l'UNDAF est la réponse collective, coordonnée, intégrée et cohérente du SNU aux problèmes de développement du Bénin.

Dans le cadre de la réalisation des effets escomptés de l'UNDAF, le dispositif institutionnel destiné à faciliter le dialogue entre la partie nationale et la concertation avec les autres Partenaires Techniques et Financiers prévoit, l'utilisation des systèmes nationaux de suivi évaluation ainsi que l'Approche Harmonisée de Transferts des Ressources (HACT) aux partenaires nationaux en charge de l'exécution nationale des projets et programmes. A cet effet, il est nécessaire de disposer au niveau de la coopération, d'un mécanisme efficace de gestion et de coordination des programmes, susceptible de faciliter l'intégration desdits programmes en vue d'une plus grande complémentarité, et assurer ainsi leur pleine contribution à la réalisation des OMD.

Ce mécanisme permettra d'améliorer le cadre de coopération entre le Gouvernement et le SNU dans la mise en œuvre des réformes entreprises au niveau du SNU et de mettre en place un cadre institutionnel Etat-SNU pour l'orientation, le pilotage, la coordination et le suivi de ces programmes suivant les priorités retenues. Les résultats issus de la mise en œuvre dudit mécanisme devront permettre d'alimenter la revue annuelle du développement organisée par le Ministère de la Prospective, du Développement, de l'Évaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale ainsi que celle de la SCR. Ils permettront également de mettre en relief la contribution du SNU à la réalisation des OMD au Bénin. Ce mécanisme s'intègre parfaitement dans le dispositif de suivi de mise en œuvre du programme de développement du gouvernement.

Le dispositif proposé est à deux niveaux et comporte pour le premier, l'instance de traitement des questions politiques et stratégiques et pour le second, les aspects techniques et opérationnels. Ces deux entités qui sont des structures ad hoc auront à leur disposition un secrétariat technique permanent : l'Unité de Gestion de la Coordination du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Bénin (UGC/UNDAF).

L'UGC/UNDAF servira d'interface entre le MPDEPP-CAG représentant du Gouvernement et les différentes structures en charge de la mise en œuvre des projets/programmes et le SNU. Elle jouera le rôle de secrétariat technique permanent du mécanisme de coordination et de suivi proposé et à ce titre en constituera la mémoire. Il s'agit d'un organe technique chargé de renforcer le partenariat, de faciliter l'appropriation des Programmes-Pays par les nationaux, et d'assurer la cohérence et la complémentarité dans les actions. Son rôle est d'aider à la mise en œuvre des règles et procédures harmonisées, de contribuer à la coordination, de participer à ce titre au suivi et de faire l'évaluation des programmes.. Pour atteindre ses objectifs, l'UGC/UNDAF compte se déployer dans trois domaines essentiels que sont : (i) appui au renforcement des capacités de gestion des Programmes Pays pour une meilleure appropriation nationale ; (ii) appui à la coordination de la mise en œuvre de l'UNDAF et; (iii) appui au suivi/évaluation.

## **2.2. Enseignements tirés de l'expérience passée**

Le PC ainsi initié occupe une place de choix dans le processus de la mise en œuvre de l'UNDAF 2009-2013. Sa bonne mise en œuvre participera à la pleine atteinte des objectifs assignés à l'ensemble du plan d'assistance. Les leçons tirées des expériences, des difficultés rencontrées dans l'exécution de l'UNDAF 2004-2008, ainsi que les recommandations des différents audits et revues joueront un rôle de première importance dans le ciblage des domaines de renforcement des capacités des acteurs nationaux impliqués dans la mise en œuvre des activités du plan.

Les réflexions menées ces dernières années dans le cadre du renouveau de la planification et de la réforme de l'aide ont insisté sur la nécessité d'une pleine

appropriation par la partie nationale de la conception et de la gestion des programmes et projets de développement. C'est dans ce cadre que le PNUD, au titre du CPAP 2004-2008, a soutenu le Gouvernement du Bénin à travers le Projet d'Appui à la Cellule NEX, (PAPCN). Ce projet a été conçu pour renforcer les capacités nationales en matière d'exécution nationale des projets et programmes et appuyer le suivi. De même l'UNFPA, à travers le Projet d'Appui au Renforcement des Capacités Institutionnelles, de Recherche opérationnelle, de Gestion et de Coordination des Programmes de Population, a appuyé cet exercice d'exécution nationale. Quant à l'UNICEF, son appui à la Direction de la Coordination des Ressources Extérieures du Ministère en Charge du Développement a participé pleinement à l'appropriation de l'exécution nationale. Durant la période de mise en œuvre du cycle précédent, des évaluations et des audits ont été conduits à des fréquences régulières et des sessions de renforcement de capacités ont été organisées à l'intention des équipes de projet. Malgré ceci, certaines insuffisances ont été soulignées. Au nombre de celles-ci figurent :

- les difficultés dans la mise en œuvre des actions prévues à cause de l'absence ou de l'insuffisante maîtrise des procédures du SNU;
- le déficit de coordination qui n'a pas souvent permis d'anticiper sur l'émergence des problèmes et autres facteurs bloquants ;
- le déficit de communication entre les différentes parties impliquées à différents niveaux dans la mise en œuvre des activités ;
- le retard dans la production des documents de suivi de l'état de mise en œuvre des activités programmées.

Il apparaît nécessaire de poursuivre les efforts entrepris en mettant un accent particulier sur l'harmonisation et l'alignement des procédures de gestion des projets du SNU et la mise en place de systèmes d'information sur les projets unifiés (entre le Gouvernement et les PTF) et qui utilisent des logiciels de gestion comptable.

### 2.3. Programme conjoint

Au plan opérationnel, l'UGC/UNDAF devra :

- Organiser avec les agences des programmes de formation des partenaires nationaux pour une meilleure appropriation nationale (principes de programmation et mécanismes de suivi/évaluation, procédures de gestion du SNU, règles et procédures de l'approche harmonisée de transfert des fonds stratégies de mobilisation de ressources et de communication pour le développement) ;
- Identifier, en collaboration avec le SNU, les modes opérationnels les plus adaptés (modules de formation, méthodes de concertation, instruments de gestion) et les mesures d'ajustement institutionnel et de mise en conformité des structures/pratiques avec les standards et les exigences de performance dans le contexte local.

Par le passé, la coordination s'est souvent limitée à l'organisation des réunions périodiques sans véritablement revêtir sa dimension de partie intégrante du plan. Son déploiement permettra de détecter des éventuels goulots d'étranglement et les lever avant qu'ils ne nuisent à la bonne conduite des activités des différents programmes. La stratégie adoptée vise à permettre à la coordination de jouer pleinement son rôle de plaque tournante de la communication en termes de production et de partage de l'information entre toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du PC. De manière spécifique, le PC appuiera l'UGC/UNDAF pour :

- contribuer à l'élaboration et à la révision des Programmes-pays ;
- veiller au fonctionnement du mécanisme de coordination et assurer le secrétariat du COPs ;
- participer aux activités des Groupes d'Effets ;

- promouvoir une plus grande implication des acteurs nationaux dans les phases d'identification, de planification, de programmation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des projets et programmes ;
- contribuer à la mobilisation et à la coordination de la contrepartie nationale;
- contribuer à lever les goulots d'étranglement et faciliter la mise en œuvre des projets/programmes ;
- organiser, en collaboration avec le SNU et les partenaires de réalisation, les revues mandataires (réunions de coordination, revues annuelles et à mi-parcours des programmes) ainsi que les rencontres, les ateliers et les séminaires d'intérêt national ;
- promouvoir les leçons apprises et documenter les bonnes pratiques issues de la mise en œuvre des programmes.

Le mécanisme de suivi évaluation a pour but d'aider le Gouvernement et le SNU dans le suivi continu des progrès et des performances découlant de la mise en œuvre des programmes pays. Le suivi se basera dans ce sens sur l'ensemble des indicateurs convenus entre les agences et le Gouvernement pour chacun des Effets UNDAF. De manière opérationnelle, à travers le présent PC, le SNU aidera l'UGC/UNDAF à :

- améliorer le fonctionnement du mécanisme institutionnel de suivi évaluation de l'UNDAF ;
- veiller à l'adoption, la mise en œuvre et la mise à jour annuelle du Plan de suivi-évaluation ;
- collecter les informations nécessaires aux réunions du COPs ;
- contribuer à l'organisation des audits annuels des projets ou des revues de gestion annuelle et veiller à la mise en œuvre des recommandations.

### **Partie III : Cadre des résultats**

En termes de résultats attendus, l'UGC/UNDAF, à travers le Programme d'Appui à la coordination et au suivi-évaluation de l'UNDAF 2009-2013, devrait contribuer à un renforcement de l'harmonisation et de l'amélioration de la mise en œuvre de l'UNDAF. De manière générale, les résultats immédiats recherchés par le PC concernent, exclusivement la promotion de l'appropriation nationale, une meilleure coordination et un suivi-évaluation opérationnel de l'UNDAF. Les résultats recherchés concernent donc ces trois dimensions. Ils visent ainsi à accompagner l'ensemble des acteurs de la coopération entre le Bénin et le SNU à : i) une meilleure appropriation nationale (principes de programmation et mécanismes de suivi/évaluation, règles et procédures de l'approche harmonisée de transfert des fonds stratégies de mobilisation de ressources et de communication pour le développement, participation à l'élaboration et à la révision des Programmes-pays) ; ii) une plus grande implication des acteurs nationaux dans les phases d'identification, de planification, de programmation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des projets et programmes, et iii) une promotion des leçons apprises et la documentation des bonnes pratiques issues de la mise en œuvre des programmes. Ces différentes perspectives doivent être gardées à l'esprit en ce qui concerne l'articulation des objectifs et des résultats du PC.

**Objectif global (Impact) :** D'ici 2013, il y a une meilleure harmonisation entre les agences du SNU ainsi qu'une meilleure contribution des résultats de l'UNDAF à l'accélération de la croissance pour la réduction de la pauvreté.

**Effet 1 :** Le mécanisme de coordination et de suivi-évaluation de l'UNDAF est arrimé à celui de la SCRIP et utilisé par toutes les agences du SNU comme cadre de référence de suivi évaluation de leurs programmes respectifs.

**Effet 2 :** Le mécanisme de coordination et de suivi-évaluation de l'UNDAF est opérationnel et permet une meilleure réalisation des différents Effets.

Indicateurs :

- *Plan Intégré de suivi-évaluation disponible*
- *Taux d'exécution financière (par Effet)*
- *Nombre de réunions réalisées sur la coordination et le suivi des activités sur nombre prévu*
- *Reuves annuelles organisées*

Des indicateurs de résultats sont présentés pour chaque produit et des indicateurs d'activités pour chaque sous-produit (voir Cadre logique)

Des indicateurs de résultats sont présentés pour chaque produit et des indicateurs d'activités pour chaque sous-produit (voir Cadre logique)

**Produit 1 : Les rapports des revues des Effets sont disponibles pour la revue de l'UNDAF et de la SCRP**

A travers la réalisation de ce produit, l'UGC/UNDAF a pour objectif d'améliorer le cadre de coopération entre le Gouvernement et le SNU et de mettre en place un cadre institutionnel Etat-SNU pour l'orientation, le pilotage, la coordination et le suivi de ces programmes suivant les priorités retenues. Les résultats issus de la mise en œuvre de l'UNDAF alimenteront la revue annuelle du développement organisée par le Ministère de la Prospective, du Développement, de l'Évaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale, ainsi que celle de la SCRP et de mettre en relief, la contribution du SNU à la réalisation des OMD en République du Bénin sera mis en relief.

Les indicateurs relatifs à ce produit sont décrits dans le cadre logique et le Cadre de résultats et sont liés aux sous-produits identifiés ici.

**Sous-produit 1.1 :** Les capacités nationales de mise en œuvre sont renforcées en connaissance des normes de gestion technique et financière.

**Sous-produit 1.2 :** La coordination de la mise en œuvre de l'UNDAF est améliorée.

**Produit 2 :** Le Gouvernement et le SNU disposent d'informations descriptives et analytiques issues des évaluations réalisées.

La mise en œuvre de ce second produit vise une amélioration de la planification des activités de suivi-évaluation au niveau de tous les programmes dans un contexte d'appropriation nationale et de gestion axée sur les résultats.

Les indicateurs relatifs à ce produit sont décrits dans le cadre logique et le Cadre de résultats et sont liés au sous-produit identifié ici.

**Sous-produit :** La planification des activités de suivi-évaluation est améliorée.

**Tableau 1 : Cadre de ressources et des résultats**

Objectif global (Impact) : D'ici 2013, il y a une meilleure harmonisation entre les agences du SNU ainsi qu'une meilleure contribution des résultats de l'UNDAF à l'accélération de la croissance pour la réduction de la pauvreté							
Effet 1 : Le mécanisme de coordination et de suivi-évaluation de l'UNDAF est arrimé à celui de la SCRIP et utilisé par toutes les agences du SNU comme cadre de référence de suivi évaluation de leurs programmes respectifs							
Effet 2 : Le mécanisme de coordination et de suivi-évaluation de l'UNDAF est opérationnel et permet une meilleure réalisation des différents Effets.							
Indicateurs :							
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan Intégré de suivi-évaluation disponible</li> <li>- Taux d'exécution financière (par Effet)</li> <li>- Nombre de réunions réalisées sur la coordination et le suivi des activités sur nombre prévu</li> <li>- Revenues annuelles organisées</li> </ul>							
Partenariat stratégique : Durant la mise en œuvre du programme, des partenariats stratégiques seront noués avec d'autres acteurs intervenant dans le domaine de la promotion de la gouvernance dans la gestion des ressources issues de la coopération multilatérale.							
Imputation budgétaire : PNUD, UNFPA, UNICEF, Budget National							
Produit 1 : Les rapports des revues des Effets sont disponibles pour la revue de l'UNDAF et de la SCRIP							
Résultats attendus	Indicateurs des résultats	Activités	Budget en milliers de \$ US				Responsables
			2010	2011	2012	2013	
1. Les capacités nationales de mise en œuvre sont renforcées en connaissance des normes de gestion technique et financière	1.1 Nombre de responsables formés aux normes et procédures d'exécution technique et financière sur nombre prévu	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les responsables de projets aux normes et procédures techniques et financières du SNU (y compris HACT)</li> <li>- Former les responsables à la procédure d'exécution des dépenses publiques</li> </ul>	12	12	12	12	UGC & SNU
	1.2 Nombre de responsables formés aux documents programmatiques nationaux sur nombre prévu	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités des équipes de projets sur les différents documents programmatiques (OSD, SCRIP, UNDAF)</li> </ul>	9	9			UGC & SNU
	1.3 Nombre de responsables formés suivant les besoins de renforcement de capacités identifiés sur nombre prévu	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les besoins de renforcements de capacités à l'endroit des agences d'exécution</li> </ul>	5				UGC & SNU
Total composante 1 : Les capacités nationales de mise en œuvre sont renforcées en connaissance des normes de gestion technique et financière		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer un plan de formation à l'endroit des agences d'exécution</li> </ul>	12	5	5	5	UGC & SNU
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre le plan de formation</li> </ul>	10	10	10	10	UGC & SNU
2. La coordination de la mise en œuvre de l'UNDAF est améliorée							
	2.1. Les documents des programmes sont produits dans les délais	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer et mettre en œuvre un plan de suivi de la production des documents des programmes</li> </ul>	10				UGC & SNU

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à l'élaboration et à la révision des Programmes-pays (CCA, UNDAF, CPD, CPAP)</li> <li>- Appuyer techniquement et administrativement les activités de la coordination du SNU</li> <li>- Mettre en place le COPs</li> </ul>						60	UGC, DGPD, CSPEF & SNU
	2.2. La coordination du SNU est efficacement appuyée		15	15	15		15	UGC & SNU
	2.3. Nombre de réunions mandataires organisées sur nombre prévu		5	5	5		5	UGC & SNU
	2.4. Le mécanisme de coordination est fonctionnel		7,5					UGC & SNU
	2.5. Un rapport de progrès annuel de l'UNDAF est publié par an		7	7	7		7	UGC & SNU
Sous total composante 2 : La coordination de la mise en œuvre de l'UNDAF est améliorée								
<b>Produit 2 : Le Gouvernement et le SNU disposent d'informations descriptives et analytiques issues des évaluations réalisées Les évaluations prévues sont réalisées</b>								
3. La planification des activités de suivi-évaluation est améliorée	3.1 Le mécanisme institutionnel de suivi évaluation de l'UNDAF est rendu opérationnel	Contribuer au fonctionnement des groupes d'effet UNDAF	18	18	18		18	UGC, Ministères Sectoriels & SNU
		Organiser 2 sessions annuelles du CT UNDAF	5	5	5		5	UGC & SNU
		Organiser une réunion annuelle du COPs	5	5	5		5	UGC, Ministères sectoriels & SNU
		Elaborer un chronogramme des activités de S&E	3	3	3		3	UGC & SNU
		Mettre à jour annuellement le PISER	6	6	6		PM	UGC & SNU
		Appuyer l'organisation des différentes évaluations	23	23	23		23	UGC, Ministères sectoriels & SNU
	Assurer la réalisation des activités conjointes du PISER		PM	PM		PM	UGC & SNU	
	3.3. les audits annuels des projets sont organisés et les recommandations mises en œuvres	Appuyer l'organisation annuelle des audits des projets	PM	PM	PM		PM	UGC, Ministères sectoriels & SNU
		Appuyer le suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits	2	2	2		2	UGC, Ministères sectoriels & SNU
Sous total composante 3 : La planification des activités de suivi-évaluation est améliorée								
Administration								
<b>TOTAL</b>								
			15,6	15,6	15,6		15,6	UGC & SNU
			162,6	162,6	162,6		162,6	

#### **Partie IV : Modalités de gestion et de coordination**

La durée du présent PC sera de quatre ans ; elle pourra être prolongée en cas de besoin après négociation entre le Gouvernement et le SNU, Chef de file des partenaires au PC. Ses différents axes seront mis en œuvre de manière décentralisée au niveau des différentes structures nationales bénéficiaires sous le pilotage général du MPDEPP-CAG. Les structures nationales assureront, avec l'appui des experts mis à leur disposition, la mise en œuvre opérationnelle des activités placées sous leur responsabilité.

Le MPDEPP-CAG sera le principal responsable de la mise en œuvre des activités. A cette fin, l'Unité de mise en œuvre existante est rattachée à l'Unité de Gestion de la Coordination.

Le Gouvernement, à travers l'Unité de mise en œuvre, produira les rapports d'avancement des activités et ceux portant sur la situation financière. Ces rapports seront présentés aux PTF contribuant au fonds de mise en œuvre du PC.

La gestion des ressources du PC sera régie par le principe de mise à disposition d'avances de fonds sur une base trimestrielle pour les contrats et dépenses directement gérés par le Gouvernement. Ces contrats doivent être conformes aux procédures en vigueur, tout en veillant au rapport qualité/prix. Le Gouvernement, à travers le responsable du PC peut également demander à l'agence du SNU, Chef de file des partenaires dans le cadre du présent PC de faire des paiements directs auprès des fournisseurs et contractants. Le Gouvernement peut aussi introduire une demande de service au Chef de file des partenaires pour gérer les recrutements et acquisitions de biens et services selon les procédures admises.

Le Gouvernement prendra toutes les dispositions nécessaires requises pour mettre à la disposition de l'équipe du PC, des locaux et des bureaux fonctionnels. En outre, il s'engage à budgétiser, au terme du PC, l'ensemble des dépenses courantes liées au fonctionnement des structures créées dans le cadre des activités nécessaires (frais d'entretien des équipements acquis dans le cadre du PC, consommables...). Le financement de ces dernières, une fois le PC achevé, relèvera donc du Budget de l'Etat (ressources intérieures ou aide budgétaire).

##### **4.1. Dispositif institutionnel**

Au plan institutionnel, la mise en œuvre du programme va requérir différentes fonctions notamment celles d'orientation par rapport aux politiques de développement, de pilotage de proximité.

La fonction d'orientation par rapport aux politiques de développement sera exercée par un Comité Technique de Gestion (CTG) spécialement créé au niveau national. Le CTG doit assurer l'harmonisation des outils d'appui aux différents programmes et l'orientation du PC par rapport à la SCRP et aux OSD.

Le CTG sera composé comme suit :

- le Cabinet du MPDEPP-CAG ;
- la Direction Générale des Investissements et du Financement du Développement ;
- la Direction de la Programmation et de la Prospective du MPDEPP-CAG ;
- la Direction Générale des Politiques de Développement ;
- la Cellule de Coordination de l'Aide au Développement,
- la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers ;
- les agences du SNU parties prenantes au PC.

Cette unité a pour rôle de :

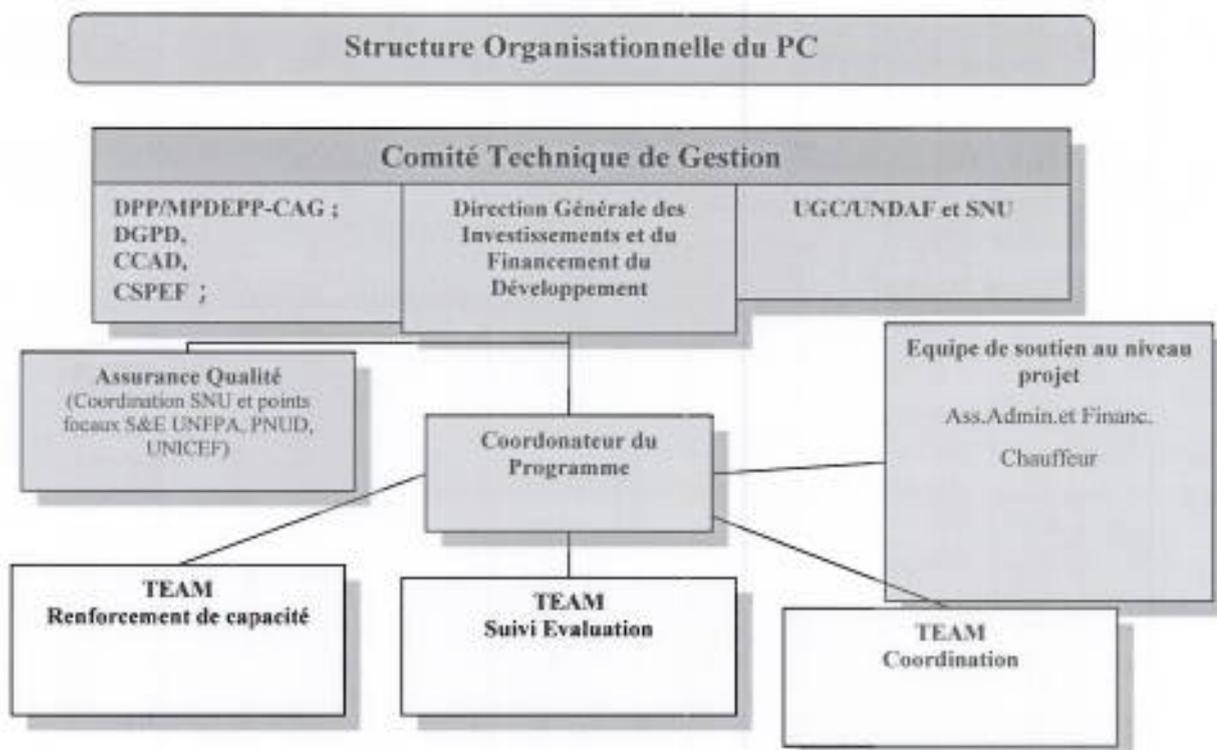
- définir les grandes orientations du PC en harmonie avec l'UNDAF ;
- approuver les Plans de Travail ;
- approuver les rapports périodiques rendant compte de l'exécution des activités du PC pendant la période considérée ;
- évaluer les performances du PC ; et

- proposer les solutions aux éventuels problèmes rencontrés par les responsables de la mise en œuvre.

Le Directeur de Cabinet du MPDEPP-CAG assurera la présidence de ce comité qui se réunira au moins deux fois par an pour apprécier les résultats du PC et approuver ses plans de travail. Toutefois, en cas de besoins, il peut se réunir en session extraordinaire. Dans ce cas, les membres recevront la documentation nécessaire et le projet d'ordre du jour au moins deux (02) jours avant la tenue de la session.

Le CTG sera formellement constitué par un arrêté du Ministre d'Etat, Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale.

Le rôle d'assurance du PC sera assuré par la Coordination du SNU en collaboration avec les points focaux de suivi-évaluation des agences du SNU parties prenantes au PC. Ces derniers sont en charge du suivi du PC et effectueront un suivi rapproché pour le compte des Comités d'Effets.



#### 4.2. Modalités de transfert de fonds

Le coût global de l'ensemble des activités du PC est estimé à 588 000 US \$. L'estimation des besoins financiers a été effectuée sur la base des résultats attendus au niveau de chaque axe d'intervention.

Le présent PC sera financé par les ressources propres du SNU, les ressources du Budget National et par des ressources des partenaires souhaitant participer à sa mise en œuvre. A cet effet, les PTF pourront ainsi apporter leur contribution en utilisant la modalité de partage des coûts. Ce mécanisme flexible de financement va permettre aux PTF désirant accompagner le PC d'apporter leur contribution d'une manière conforme à leurs règles et procédures.

Les modalités de transfert de fonds, l'ampleur et la fréquence des décaissements ainsi que la portée et la fréquence du contrôle, des rapports, de l'assurance et de l'audit sont convenues avant la mise en œuvre du programme, compte tenu de la capacité d'ajustement des partenaires

et conformément aux politiques, mécanismes et procédures applicables des organismes participants des Nations Unies. Pour les agences du Comité exécutif (ExCom), les dispositions requises au titre de l'approche harmonisée pour le transfert d'espèces, définies dans leurs plans d'actions de programme pays (CPAP) ou dans d'autres accords sur les transferts de fonds, s'appliqueront.

#### **4.3. Modalités de gestion des fonds**

Il existe trois options en matière de gestion des fonds des programmes conjoints: a) gestion parallèle ; b) gestion groupée ; c) gestion canalisée. Au titre du présent PC, la modalité retenue est celle de la gestion canalisée.

#### **Partie V : Faisabilité, gestion des risques et pérennisation des résultats**

L'exécution du PC pourrait être affectée par trois sortes de risques : (i) les risques liés à l'environnement et au contexte global du pays, (ii) les risques liés à la coordination d'un tel Programme (coordination entre les activités en amont et celles en aval, développement de partenariats sous la coordination de l'autorité gouvernementale...) et (iii) les risques opérationnels. Ces différents risques présentent des probabilités variables.

##### ***Les risques de probabilité faible sont :***

- Les lenteurs à opérationnaliser les groupes d'effet UNDAF et qui empêchent la bonne préparation des revues annuelles UNDAF, et de la tenue des sessions du Comité Technique UNDAF et du COPs ;
- Les difficultés prévisibles de « mobilisation » des ressources de toutes les parties prenantes pour la mise en œuvre des actions programmées ;
- La signature tardive des PTA ;
- La mise en place de l'équipe de gestion du PC.

**Actions envisagées :** Le projet mettra l'accent dès le démarrage des activités sur le développement des mécanismes participatifs (« il faut que tout le monde se sente concerné ») et une stratégie de communication expliquant le rôle que le PC va jouer dans l'opérationnalisation de l'Unité de Gestion de la Coordination avec le SNU. Par ailleurs, le PC pourra bénéficier des acquis du Projet d'Appui du PNUD à la Cellule NEX, du Projet d'Appui de l'UNFPA au Renforcement des Capacités Institutionnelles, de Recherche opérationnelle, de Gestion et de Coordination des Programmes de Population et des acquis de l'appui apporté par l'UNICEF à la Direction de la Coordination des Ressources Extérieures du Ministère en Charge du Développement.

##### ***Les risques de probabilité moyenne sont :***

Les variations dans les capacités et les compétences du personnel technique sont de nature à constituer des risques. **Actions envisagées :** Accélérer la mise à disposition de l'équipe du PC.

##### ***Les risques de probabilité élevée concernent :***

Dans la mesure où le CTG du PC et les instances exécutives de ce dernier auront toujours la possibilité de modifier, en début du programme ou après l'évaluation mi-parcours uniquement, le Cadre logique ainsi que les indicateurs préalablement identifiés, on peut parler d'un risque réel – est-il élevé pour autant- de voir le projet modifié dans son orientation. En ce sens, il est impossible d'offrir des garanties fermes que le PC sera exécuté en respectant les moindres détails du présent document. Dans un contexte où la partie nationale est maintenant « en charge », c'est un risque qu'il faut prendre.

Par ailleurs, la faisabilité des solutions techniques repose sur la volonté des acteurs de faciliter le développement des synergies. En outre, le développement des produits nécessite des ressources supérieures aux capacités financières des agences du SNU, et par conséquent la mise en place d'un dispositif efficace de mobilisation des ressources et d'établissement de partenariats.

**Actions envisagées :** Le fait d'avoir élaboré ce PC en étroite concertation avec les acteurs terrain a permis de réduire considérablement (et non d'éliminer complètement) ces différents risques. Les procédures de dialogue et de partenariat, ainsi que le S&E prévus peuvent constituer des gardes fous. Les manuels de procédures seront revus pour assurer un encadrement fin du PC.

## **Partie VI. Responsabilité, suivi-évaluation et établissement de rapports**

### **6.1. Responsabilités**

Le Comité Technique de Gestion (CTG) assurant la bonne exécution du PC est une garantie pour une mise en synergie des actions. Cependant, le rôle de coordination que doit jouer l'UGC, milite pour des concertations périodiques avec les différents programmes dans le sens de la mise en œuvre d'une synergie effective. Aussi la revue concertée des programmes et la participation aux Comités d'Effets permettra d'accroître la synergie entre les composantes.

Dans le contexte de mise en œuvre du présent PC, le Suivi/évaluation de l'exécution des activités vise à mettre à la disposition de tous les partenaires impliqués les informations descriptives et analytiques dont ils ont besoins pour apprécier et suivre la mise en œuvre des activités du PC. Ces informations seront ainsi produites en rapport avec les objectifs assignés dans le PC. Enfin, l'UGC/UNDAF assurera la production et la diffusion de toutes les informations nécessaires à la visibilité auprès du grand public des acquis générés par la mise en œuvre du PC.

La production de cette information se fera au moyen de la production des rapports périodiques à la fin de chaque trimestre. Cette responsabilité incombe conjointement au Coordonnateur du PC et au responsable du PC au niveau du SNU. Le Chargé de Suivi Evaluation de l'UGC sera responsabilisé pour le suivi-évaluation du Programme. L'UGC/UNDAF développera un mécanisme de suivi interne basé sur :

- 1- le suivi régulier des indicateurs ;
- 2- le rapportage périodique ;
- 3- les tenues régulières des sessions du Comité mis en place au titre du cadre institutionnel du PC.

Des visites de suivi des activités du PC seront organisées par les structures nationales en liaison avec le SNU au besoin. Au terme du PC une évaluation finale sera conduite.

Les partenaires de mise en œuvre et les organismes des Nations Unies participants tiendront conjointement des réunions programmées/annuelles de planification et de revue de toutes les activités visées dans la matrice des résultats, du plan de suivi-évaluation et des plans de travail relevant du programme conjoint. Il s'agira notamment d'évaluer les risques et les hypothèses pour déterminer s'ils tiennent toujours. Un nouveau plan de travail et budget sera établi avec les aménagements nécessaires compte tenu des enseignements tirés de l'examen des risques et des hypothèses et des progrès réalisés dans la mise en œuvre. Un comité de pilotage approuve le nouveau plan de travail par écrit. Il n'y a pas lieu de signer le programme conjoint chaque année. Toutefois, tout changement de fond touchant la portée du programme exige une révision du programme. Les modifications doivent être signées par les parties.

**Tableau 2: Cadre de suivi du programme (CSP)**

Résultats escomptés (effets et produits)	Indicateurs (avec références de base et calendrier indicatif)	Moyens de vérification	Méthodes de collecte (avec calendrier indicative et fréquence)	Responsabilités	Risques et hypothèses
<p>Effet : D'ici 2013, il y a une meilleure harmonisation entre les agences du SNU ainsi qu'une meilleure contribution des résultats de l'UNDAF à l'accélération de la croissance pour la réduction de la pauvreté</p> <p>Produit 1 : Les rapports de suivi-évaluation sont disponibles lors des revues annuelles de la SCR</p> <p>Produit 2 : Le Gouvernement et le SNU dispose d'informations descriptives et analytiques issues des évaluations réalisées</p>	<p>Nombre de responsables formés aux normes et procédures d'exécution technique et financière sur nombre prévu</p> <p>Nombre de responsables formés aux documents programmatiques nationaux sur nombre prévu</p> <p>Nombre de responsables formés suivant les besoins de renforcement de capacités identifiés sur nombre prévu</p> <p>Les documents des programmes sont produits dans les délais</p> <p>La coordination du SNU est appuyée</p> <p>Nombre de réunions mandataires organisées sur nombre prévu</p> <p>Le mécanisme de coordination est fonctionnel</p> <p>Les meilleures pratiques en matière de gestion des programmes sont répertoriées et diffusées</p> <p>Le mécanisme institutionnel de suivi évaluation de l'UNDAF est rendu opérationnel</p> <p>Le plan de suivi-évaluation de l'UNDAF est mis en œuvre</p> <p>Les audits annuels des projets et les revues annuelles de gestion sont organisés et les recommandations mises en œuvre</p>	<p>Rapport d'atelier</p> <p>Rapport d'atelier</p> <p>Rapport d'atelier</p> <p>Rapport d'atelier</p> <p>Rapport de séance</p> <p>Rapport publié</p> <p>Sessions de COPs et de CT tenues</p> <p>Nombre d'audits et d'évaluation de gestion organisés</p>	<p>SNU, UGC</p>	<p>Les lenteurs dans l'opérationnalisation des groupes d'effet UNDAF qui pourra empêcher la bonne préparation des revues annuelles UNDAF, et de la tenue des sessions du Comité Technique UNDAF et du COPs ;</p> <p>La faisabilité des solutions techniques repose sur la volonté des acteurs de faciliter le développement des synergies.</p>	

## **6.2. Evaluation ex ante des questions multisectorielles**

Un des thèmes transversaux fondamentaux du présent PC a trait à l'effort qui sera consenti à la réduction des disparités entre les hommes et les femmes. En particulier, la prise en compte du genre dans tous les projets et programmes de la coopération, sera un des objectifs du projet à la lumière des considérations de Genre. A cet effet, le PC s'assurera de l'introduction d'une planification axée sur le genre pour tous les documents des programmes.

Un autre thème transversal du PC porte sur la gestion de l'environnement. Pour s'assurer que l'environnement reçoive un traitement approprié, tous les projets de la coopération devront faire l'objet d'une planification qui tienne compte des phénomènes liés aux changements climatiques et à la préservation de l'environnement.

La thématique du VIH-SIDA sera abordée directement à travers les mesures spécifiques que le PC entend encourager pour réduire l'exclusion de certains groupes de la population.

Des fiches d'appréciation seront aussi produites pour ce qui concerne les dimensions VIH/SIDA ainsi que les droits de la personne pour chaque projet de la coopération.

Par ailleurs, l'évaluation des déficits de capacités des institutions et partenaires principaux avec lesquels le PC œuvrera sera faite en collaboration avec le SNU et les structures nationales et les stratégies de développement des capacités seront adoptées en conséquence à travers la mise à jour du plan de formation annuelle.

## **6.3. Contexte juridique ou base des relations**

L'administration globale du PC sera régie par les procédures et règlements des agences Ex Com.

L'exécution du présent document de programme est soumise au cadre du NEX (PNUD, UNFPA, UNICEF) et aux dispositions pertinentes du dispositif réglementaire du Bénin.

Le Gouvernement s'engage à exonérer de tous droits et taxes de douanes les biens (équipements, matériels et matières) et services à acquérir pour le présent projet.

Les modifications suivantes ne pourront être apportées au document de projet qu'avec la signature du Coordonateur Résident du SNU, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- les révisions ou compléments apportés aux annexes du document de projet, y compris l'élaboration du plan de travail annuel détaillé et le calendrier de mise en œuvre;
- les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, produits et activités, mais qui tiennent à l'évaluation de la contribution des apports déjà convenus ou aux augmentations de coûts dues à l'inflation ;
- les révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture des apports prévus au projet, l'accroissement des coûts des services d'experts ou d'autres dû à l'inflation et la prise en charge du traitement préférentiel accordé à l'agence d'exécution pour le remboursement de ses dépenses.





PRODUITS ATTENDUS: Données de base. Indicateurs et cibles annexes	ACTIVITES PLANIFIEES <i>Liste des résultats et des actions correspondantes</i>	Calendrier				Partenaire responsable	Budget Description	Budget			
		T1	T2	T3	T4			SNU	Coût (US \$)/Source	TOTAL	
	<b>Action 3.5 :</b> Appui à l'organisation des différentes évaluations	X	X	X	X	UGC, SNU	71 300 : Consultant national 72500: Fourniture de bureau 73200: Restauration 74500: Divers	PM PM PM PM			PM PM PM PM
	<b>Action 3.6 :</b> Appui à l'organisation annuelle des audits des projets	X	X			UGC, SNU	72500: Fourniture de bureau 73200: Restauration 71600: Voyage 74200: Charge de publication 74500: Divers	PM PM PM PM PM			PM PM PM PM PM
	<b>Action 3.7 :</b> Suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits			X	X	UGC, SNU	72500: Fourniture de bureau 74500: Divers	PM PM			PM PM
	<b>Action 3.8 :</b> Appui à l'organisation d'une mission de suivi conjointe			X		UGC, SNU	71600: Voyage 74500: Divers	PM PM			PM PM
<b>Total Produit 2</b>											
	Frais de personnel					UGC, SNU	71400: Contrat de personnel	5 000			5 000
	Assurance médicale du personnel					UGC, SNU	71100: Assurance maladie	95 000			95 000
	Fournitures de bureau					UGC, SNU	72200: Fournitures de bureau	3 000			3 000
	Communication					UGC, SNU	72400: Charges de communication	2 000			2 000
	Equipements de bureau					UGC, SNU	72800: Equipements informatiques	2 000			2 000
	Réparation du véhicule					UGC, SNU	73400 : Entretien matériel de transport	5 000	8 500		13 500
	Carburants					UGC, SNU	72300: Produits minéraux	2 500			2 500
	Maintenance informatique et abonnement Internet					UGC, SNU	73300: Charge d'entretiens informatique	2 000			2 000
	Autres charges de fonctionnement (Prise en charge des autres membres du personnel, eau, électricité etc.)					UGC, SNU		5 000	3 000		3 000
	Services fournis					UGC, SNU	73600: Remboursement au PNUD pour services fournis			15 600	15 600
<b>Administration</b>											
						UGC, SNU		PM			PM
								116 500	27 100		143 600
								135 500	27 100		162 600
<b>TOTAL</b>											